



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
26/02/2026		
Date d'affichage		
26/02/2026		

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CRESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BOUILLE-VAGNEUR Marjory, RONDET Chantal et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2026-03-05-21/21 Reprise des espaces publics au lotissement Mancennes I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L 141-1 et suivants,

Vu la demande présentée par [REDACTED] tendant au transfert dans le Domaine public puis dans le domaine communautaire de la voirie du lotissement Mancennes I,

Considérant la réalisation du lotissement Mancennes I et son parfait achèvement constaté de façon contradictoire par le lotisseur et un représentant de la Communauté de Communes, gestionnaire de la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession gratuite des parcelles cadastrées section AH et C (cf tableau ci-dessous)
- ARRETE le classement de ces mêmes voies et prononce leur intégration dans le domaine public communal,
- SOLLICITE de facto leur intégration dans le domaine public communautaire pour les parcelles assiette de la voirie et des cheminements

PARCELLE	CONTENANCE
AH 248	17 M2
AH 251	108 M2
AH 256	13M2
AH 260	382 M2
AH 261	60 M2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/03/2026

Et publication et/ou notification le 13/03/2026

AH 262	
AH 263	
AH 275	913 M2
AH 276	165 M2
AH 283	30 M2
C 3547	130 M2
C 3548	2475 M2
C 3549	222 M2
TOTAL	4 745 M2

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 040-214001331-20260305-DELIB21_21_26-DE



- PRECISE que les frais d'actes notariés restent à la charge du propriétaire [REDACTED]
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A Labenne, le 06 Mars 2026
La Secrétaire de séance,

Jacqueline BENOÎT-DUBAST



La Maire

Stéphane CHESSOUX

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/03/2026
Et publication et/ou notification le 13/03/2026